## Immigration—Loi

Il y en a qui soutiennent que nous devrions accepter tout le monde. Ils n'aiment pas le dire aussi ouvertement, mais c'est ce à quoi leur argument aboutit.

- M. Berger: C'est exactement ce que nous disons.
- M. Epp (Provencher): Vous êtes donc en faveur de laisser entrer tout le monde?
  - M. Berger: Bien sûr que je le suis.
- M. Epp (Provencher): Très bien. Voyons un peu. Le député de Laurier (M. Berger) dit que c'est exactement ce qu'il souhaite. Il dit aux Canadiens—que ceux-ci le comprennent bien—que tous ceux qui désirent venir au Canada et demander le statut de réfugié devraient pouvoir s'installer chez nous.
  - M. Berger: Des réfugiés.
  - M. Weiner: Cinq milliards de personnes.
- M. Epp (Provencher): Si c'est ce qu'il souhaite, il se couvre de ridicule. Le gouvernement d'aucun pays n'accepterait un tel principe. On entend parler, notammant, de la Suède, qu'on nous donne en exemple. La Suède accepte environ 1 000 réfugiés par année. Je vous ai précisé, monsieur le Président, le nombre de réfugiés que le Canada accepte et que nous continuerons d'accueillir, selon le ministre. Il est intéressant de remarquer qu'en Suède tout candidat au statut de réfugié doit d'abord et avant tout rencontrer un agent de la police d'État.

• (1610)

Selon moi, il est temps que les Canadiens connaissent les faits et qu'ils ne soient plus sous l'impression que le Canada est le seul pays du monde à être aussi difficile d'accès. En fait, il arrive souvent qu'on affirme que les États-Unis ne sont pas un pays tiers sûr. Or, le fait est que les États-Unis sont eux qui ont accepté le plus grand nombre de réfugiés, suivis du Canada.

- M. McCurdy: Pas du tout.
- M. Epp (Provencher): Je parle des gens qui ont obtenu le statut de réfugié. Nous avons des obligations envers les Nations Unies et des obligations humanitaires, monsieur le Président. Nous affirmons très clairement que ce projet de loi est nécessaire, afin de défendre les principes qui font partie de nos traditions.
- M. Berger: Monsieur le Président, le ministre vient tout juste de parler de l'accès universel comme si les gens qui le prônent étaient atteints d'une sorte de maladie. Je suis en faveur de l'accès universel et je suis fier de l'être. Le rabbin Plaut l'est également. A la page 91 de son rapport, il affirme:

L'un des principes directeurs de la détermination du statut de réfugié doit être l'accès à la procédure. Elle doit être offerte à tous les réfugiés de manière à assurer que nous agissons conformément au principe de non-refoulement . . .

... qui est le plus important et, en fait, notre seule obligation en vertu de la Convention des Nations Unies.

Le rabbin Plaut se penche sur la question des demandes manifestement injustifiées et sur la procédure de présélection que le gouvernement se propose d'introduire. Je voudrais préciser au ministre ce qu'il dit à ce sujet. Il cite le professeur Madsen et affirme: ... cette sommité dans le domaine a constaté que des décisions administratives tacites d'inadmissibilité collective mettent en danger la procédure reliée aux réfugiés dans de nombreux pays.

Le ministre a parlé des pratiques dans d'autres pays. Ne croit-il pas qu'il incombe au Canada de veiller à assurer de maintenir le système qui a été établi en 1951? Ne pense-t-il pas que le Canada a une obligation spéciale à cet égard? Il a parlé de 18 000 personnes environ l'année dernière. Il sait fort bien que ce nombre incluait des Portugais et des Turcs et que le gouvernement a attendu des mois avant d'imposer des visas pour ces pays. Pourquoi croit-il si nécessaire d'ajouter une présélection artificielle et injustifiée à notre procédure de détermination du statut de réfugié?

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le député et moi-même sommes en désaccord sur un certain nombre de questions. Nous avons déjà fait part de nos divergences de vues sur l'accès universel. Je ne crois pas que cette notion puisse être mise en pratique. Aucun autre système d'accueil des réfugiés ne prévoit un accès universel. J'ai signalé très clairement que le jugement dans l'affaire Singh avait montré au monde comment marchait la législation du Canada en matière d'immigration.

Le député s'est reporté à 1951 et je pense que nous devons également nous reporter à 1978. Cependant, les circonstances ont changé, du fait de la Charte et de l'affaire Singh, en 1985. Selon moi, le Canada ne devrait pas suivre la voie de l'accès universel, afin d'accueillir le nombre de réfugiés prévu. Il n'est pas dans notre intérêt d'être le seul pays du monde à offrir cet accès universel. Nous ne pouvons annoncer au reste du monde que c'est là la procédure que nous allons suivre dorénavant.

Le député dit que nous avons un retard accumulé. Il sait que le problème existait avant que nous ne formions le gouvernement, mais il n'était peut-être pas aussi grave. Le ministre a dit qu'il nous fallait plus de ressources, et il a parfaitement raison, et nous aurions pu le prévoir un peu plus tôt. De toute façon, dès que l'issue de l'affaire Singh a été connue dans le monde entier, le nombre des personnes qui se présentent comme réfugiés a augmenté pour atteindre les niveaux que nous connaissons aujourd'hui.

Le Canada ne fait pas bande à part. Nous sommes à l'avantgarde, pour ce qui est des audiences et du mécanisme de détermination du statut de réfugié. Le député est incapable de me nommer des pays qui acceptent plus de réfugiés ou qui ont une politique plus ouverte que celle proposée dans ce projet de loi.

M. Axworthy: Monsieur le Président, pour juger d'un discours, il faut voir si son auteur est digne de foi et s'il a utilisé honnêtement les faits et les renseignements à sa disposition. Les affirmations que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) vient de faire ont complètement miné sa cause. De toute évidence, il a tenté d'utiliser des chiffres inexacts ou carrément faux qui ne correspondent pas à la réalité.